

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 Nantes

Nantes, le 14/03/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 07/03/2024

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SCEA SUTEAU

La Foresterie
44522 Mésanger

Références : 2024-0658
Code AIOT : 0054402255

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 07/03/2024 dans l'établissement SCEA SUTEAU implanté La Foresterie 44522 Mésanger. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCEA SUTEAU
- La Foresterie 44522 Mésanger
- Code AIOT : 0054402255
- Régime : Élevage de volaille en autorisation

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée *a posteriori* du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée."

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
9	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37	Demande d'action corrective	4 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	Conformité de l'installation au dossier	Arrêté Préfectoral du 30/12/2010
2	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
3	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
4	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
5	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
6	Dispositif de rétention des	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
	pollutions accidentelles	
7	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
8	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
10	Application des programmes d'action nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
11	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
12	Mise en œuvre des MTD	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
13	Emissions atmosphérique d'ammoniac	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Élevage bien tenu dans l'ensemble.
Mise à jour du plan d'épandage.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 30/12/2010
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : Effectif présent : 18 000 dindons dans deux bâtiments. Conforme à l'effectif autorisé de 86 980 emplacements. Bâtiment canard inutilisé depuis 2 ans.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : Propreté des locaux satisfaisante. Lutte contre la prolifération des rongeurs réalisée par l'exploitant : présence d'un plan et d'un enregistrement des contrôles.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Dimensionnement, étanchéité et sécurité des bâtiments d'élevage et des ouvrages de stockage des effluents conformes. Absence d'écoulement direct d'effluent dans le milieu naturel
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Lutte contre l'incendie : <ul style="list-style-type: none">- présence d'une réserve d'eau conforme- Extincteurs adaptés aux risques et contrôlés- Affichage des consignes- Accès pour les véhicules du SDIS conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : Contrôle électrique réalisée annuellement
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : - Hydrocarbure sur rétention - Produits de nettoyage désinfection sur rétention
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : - Absence de fuite d'eau Forage : - Compteur d'eau volumétrique avec enregistrement des consommations - Protection de la tête de forage conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : Stockage des effluents : - Liquides : présence d'une fosse à lisier couverte inutilisée (arrêt de la production de canard) - Solides : stockage du fumier au champ Séparation des réseaux eaux pluviales et effluents conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Plan d'épandage
Constats : Acquisition de plusieurs centaines d'hectares de nouvelles parcelles : plan d'épandage non mis à jour.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Mise à jour du plan d'épandage.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 4 mois

N° 10 : Application des programmes d'action nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
Constats : Plan de fumure prévisionnel et cahier de fertilisation conformes. Réalisation d'analyses de sol : 25 à 30 par an Pilotage des besoins en amendement à la parcelle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats : Stockage des cadavres (équarrissage) : en caisson réfrigéré Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires (médicaments, seringues, aiguilles...) : absence de produits médicamenteux Stockage et destination des bidons et plastiques usagés, des sacs d'aliments, des ficelles,... : - dernier bon ADIVALOR du 26/05/23 - bidons de produits de nettoyage/désinfection récupérés par la société CHÊNE VERT Absence de brûlage ou de résidu de brûlage Absence d'accumulation de déchets non triés
Type de suites proposées : Sans suite

N° 12 : Mise en œuvre des MTD

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Mise en œuvre des meilleurs techniques disponibles
Constats : - Organisation interne (MTD 2) - Excrétions N et P (MTD 3, 4 et 24) - Émissions NH3 (MTD 14, 24, 25, 30 à 34) - Traitement air - odeurs - poussières (MTD 11, 12, 13, 27, 28) - Gestion de l'eau (MTD 5, 6, 7) - Économie énergie (MTD 8) MTD conformes
Type de suites proposées : Sans suite

N° 13 : Emissions atmosphérique d'ammoniac

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac
Constats : Déclarations GEREPP réalisées
Type de suites proposées : Sans suite